



# MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-BEAUDETTE

## AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2023-13

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale, greffière-trésorière, de la municipalité de Rivière-Beaudette, que le conseil de Rivière-Beaudette a adopté le 6 mai 2024.

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 91-18 AFIN DE CRÉER UNE NOUVELLE ZONE RÉSIDENIELLE RA-308 ET INCLURE DES DISPOSITIONS CONCERNANT LES FAÇADES DE BÂTIMENTS**

Natasha Pagé, directrice générale,  
Greffière-trésorière

Fait à la municipalité de Rivière-Beaudette.  
Ce 17 juin 2024.

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je soussignée, Natasha Pagé directrice générale, greffière et trésorière de la Municipalité de Rivière-Beaudette, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-annexé en affichant une copie sur le site internet de la Municipalité de Rivière-Beaudette et dans la vitrine d'affichage extérieur à l'hôtel de ville au 663, chemin Frontière, Rivière-Beaudette en date du 17<sup>e</sup> jour du mois de juin de l'an deux mille vingt-quatre.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 17<sup>e</sup> jour du mois de juin de l'an deux mille vingt-quatre.

Natasha Pagé, directrice générale, greffière-trésorière